

Date de dépôt : 28 août 2009

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Pablo Garcia, Didier Bonny, Andreas Meister, Christian Brunier, Emilie Flamand, Virginie Keller, Patrick Saudan, Brigitte Schneider-Bidaux, Laurence Fehlmann Rielle, Anne Emery-Torracinta, Alain Etienne, Roger Golay, Sylvia Leuenberger, Lydia Schneider Hausser, Ariane Wisard-Blum, Michèle Ducret, Alberto Velasco, Mathilde Captyn, Michèle Künzler, Véronique Pürro, Frédéric Hohl, Gabriel Barrillier, Sébastien Brunny, Esther Alder, Catherine Baud, Christian Bavarel, Pierre Losio, Jean Rossiaud, Damien Sidler, Hugo Zbinden et Anne Mahrer en faveur de la lutte contre l'homophobie et de la promotion d'une meilleure acceptation de la diversité d'orientation sexuelle et d'identité de genre

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 15 mai 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

considérant :

- *que la Constitution suisse mentionne que nul ne doit être discriminé, notamment du fait de son « mode de vie »;*
- *que l'article 261 bis du Code pénal suisse ne condamne pas les actes ou paroles homophobes pour se limiter à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme;*
- *que les actes et les discours homophobes sont encore présents, souvent de manière non explicite et le plus souvent du fait de préjugés ou par manque d'information;*
- *que l'homophobie exprimée de manière ouverte ou larvée, chez les jeunes tout particulièrement, provoque un profond mal-être induisant des comportements à risque en terme de santé sexuelle, d'abus de substances*

et d'état anxieux voire dépressif conduisant à un taux anormalement élevé de comportement suicidaire;

- que le Conseil municipal de la Ville de Genève a voté à l'unanimité la motion 680 intitulée « Homophobie : combattons aussi cette forme de discrimination »;*
- l'expérience des associations LGBT (Lesbienne–gay–bisexuel–transsexuel) de Genève (360°, Dialogai, Lestime, Think Out) récemment regroupées dans une Fédération et, en particulier, les conclusions du Groupe de travail pour une nouvelle dynamique jeunes LGBT à Genève;*
- l'exposition « Enlevez les étiquettes », regroupant les témoignages de jeunes LGBT sur les difficultés qu'ils ont rencontrées pour découvrir et assumer leur homosexualité, exposition qui a eu l'appui du département de l'instruction publique et du service de santé de la jeunesse;*
- la pièce intitulée « Ma double vie », produite par Théâtrechamp avec l'appui du département de l'instruction publique et du service de santé de la jeunesse, décrivant les difficultés rencontrées par les personnes homosexuelles face à la révélation de leur orientation;*
- la Journée mondiale contre l'homophobie qui a lieu chaque 17 mai,*

invite le Conseil d'Etat

- à aborder le thème de la lutte contre l'homophobie et d'une meilleure acceptation de la diversité sexuelle et d'identité de genre en s'associant, en collaboration avec les autorités politiques municipales, à un colloque ou à des assises;*
- à mener, plus généralement, une politique active de lutte contre l'homophobie, au même titre que la lutte contre toutes les autres formes d'intolérance et de discriminations, à tous les échelons de sa politique, notamment dans les domaines de l'éducation et de l'information;*
- à encourager les initiatives contribuant à la lutte contre l'homophobie menées par les associations genevoises;*
- à promouvoir auprès des entreprises la « Charte de la diversité en entreprise » <http://www.charte-diversite.ch> émanant des associations LGBT dans le monde du travail.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat souscrit aux propos des motionnaires en acceptant volontiers le contenu de la présente motion.

Il y a cinq ans, M. Laurent Moutinot, alors président en charge du Conseil d'Etat, avait pris contact avec l'association Dialogai suite à la survenance d'un certain nombre d'agressions contre les homosexuel-le-s pour lui demander ce que le Conseil d'Etat pouvait faire cas échéant contre l'homophobie. Tout en appréciant cette démarche, l'association s'était, à l'époque, montrée réservée à rendre visible la problématique de l'homophobie, afin de ne pas attiser d'éventuels comportements haineux.

Partageant les préoccupations explicitées avec dignité dans la motion, le Conseil d'Etat réaffirme que l'orientation sexuelle ne doit aucunement être un élément discriminatoire ni victimisant. Il estime salutaire que le Grand Conseil souhaite le rappeler, comme il l'a fait à l'occasion de la séance du Grand Conseil du 15 mai 2009.

Le Conseil d'Etat confirme par ailleurs sa détermination à lutter contre toute forme d'homophobie. Il rappelle à ce sujet que le président du département des institutions a participé au jubilé de Dialogai et à l'inauguration des locaux de Lestime. Il précise également que deux conseillers d'Etat et plusieurs hauts fonctionnaires de l'administration cantonale genevoise participeront aux premières Assises contre l'homophobie des 4 et 5 septembre 2009, afin de contribuer au débat relatif à la lutte contre l'homophobie.

S'agissant de la quatrième invite, le Conseil d'Etat rendra accessible sur le site Internet de l'Etat la *Charte de la diversité en entreprise*. Cette mise en ligne fera l'objet d'une communication officielle.

Le Conseil d'Etat propose enfin que le débat puisse se poursuivre sur un plan plus politique au sein de la Commission des droits de l'homme, qui pourrait s'emparer de ce thème pour en approfondir la réflexion.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert HENSLER

Le président :
David HILER